

REVUE ANNUELLE INTERNE

G'WELL

Dans le cadre de notre certification RJC, nous tenons chaque année une revue interne de notre système de gestion, dont nous communiquons ci-dessous un extrait :

- **Politique de notre chaîne d'approvisionnements** : elle a été transmise à nos parties prenantes.
- **Référent RJC** : un référent RJC a été mis en place au sein de notre Société.
- **Due Diligence** : nous réalisons chaque année une Due Diligence auprès de nos Parties Prenantes selon le cadre en 5 étapes de l'OCDE pour l'exercice d'un devoir de diligence fondé sur les risques concernant la chaîne d'approvisionnement en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Nous questionnons en particulier nos fournisseurs afin d'obtenir l'assurance la plus raisonnable, en fonction de leur typologie, du fait qu'ils n'approvisionnent pas eux-mêmes les matériaux qu'ils nous livrent depuis des sources liées à des conflits.
- **Un processus de remédiation** a été mis en place afin de traiter avec la partie prenante concernée les résultats d'une Due Diligence non conforme aux attentes. C'est ainsi que notre plan de gestion de devoir de diligence prévoit un logigramme permettant de réagir aux risques identifiés.
- **KYC** = Connaissance de nos interlocuteurs. Une politique KYC est en place au sein de notre Société. Nous la passons en revue chaque année afin d'assurer qu'elle soit la plus pertinente possible et corresponde aux évolutions de notre environnement. Nous avons renforcé notre veille sur les sites de surveillance gouvernementale, listant les individus ou sociétés impliqués dans des activités de blanchiment d'argent et de fraude ou participant à des organisations illicites et/ou finançant des conflits.
- **Droits Humains** : nous exerçons une diligence relative aux Droits Humains à l'intérieur de notre Société, et pour les Parties Prenantes avec lesquelles nous sommes engagés. Nous révisons chaque année ce processus. A date, aucune alerte n'a été identifiée.
- **Traitement des plaintes** : un système de traitement des plaintes est disponible au sein de notre Société, et nous permettons aux parties prenantes d'exprimer de façon anonyme et sans crainte de représailles leurs préoccupations concernant d'éventuels mauvais traitements au travail, des atteintes aux Droits Humains, ainsi que des faits de corruption, ou relatifs à la chaîne d'approvisionnement du secteur de la bijouterie-joaillerie. Pour ce faire, nous avons mis en place et tenons à la disposition des parties concernées un mécanisme de traitement des plaintes, qui peut être obtenu à l'adresse suivante : plainte.gwell@gmail.com
- La dernière **certification RJC COP** de la Société date du **31 octobre 2022**
- **Sécurité renforcée par la mise en place d'un système de télésurveillance, installation de caméras aux entrées /sorties de l'atelier et au niveau des coffres.**
- **Révision du système** : le système est revu chaque année, et une communication est réalisée, afin d'informer les parties prenantes sur les points significatifs que la revue interne aurait pu mettre en évidence.

Pompignac, le 14 novembre 2024